



DOSSIER DE CONCERTATION



AMÉNAGEMENT **ROCADE SUD**

Création d'une voie d'entrecroisement
entre les échangeurs 17 et 18
de la rocade extérieure de Bordeaux (A630)

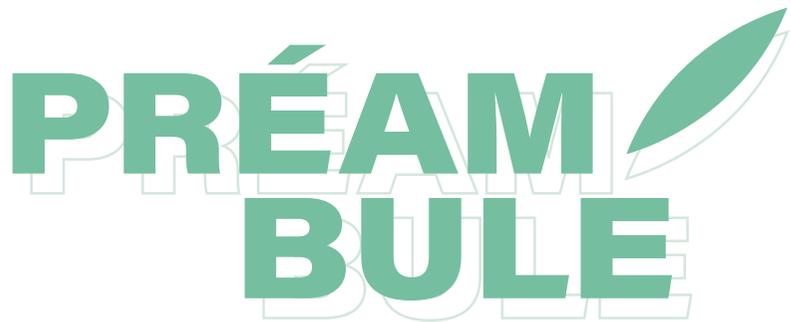




AMÉNAGEMENT
ROCADE SUD



PRÉAMBULE



LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le projet de création d'une voie d'entrecroisement entre les échangeurs 17 et 18 de la rocade extérieure de Bordeaux (A630) est soumis à concertation publique au titre du L103-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation publique est un outil de participation qui permet d'associer les personnes (habitants, associations locales, etc) et a pour objectifs de :

- > de communiquer au public les principales caractéristiques et orientations du projet ;
- > d'informer le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés par le projet ;
- > d'écouter pour mieux prendre en considération les enjeux techniques, économiques, sociaux et environnementaux, en faisant émerger les attentes de la population ;
- > de recueillir les observations et propositions du public.

Entre le 4 janvier et le 3 février 2023, le public est invité à donner son avis.

SOMMAIRE



1 LE CONTEXTE / page 5

- > La rocade de Bordeaux, un axe majeur pour le territoire
- > Les difficultés constatées sur la rocade en traversée de Villenave d'Ornon

2 LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION / page 8

- > Les grands principes du projet d'aménagement
- > L'aménagement de la rocade
- > L'assainissement du secteur du projet
- > Le projet en vue 3D

3 LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT / page 15

- > Une amélioration du traitement des eaux de surface et la préservation de la nappe phréatique
- > Un environnement naturel à préserver
- > Un cadre de vie maintenu

4 LES MODALITÉS DE RÉALISATION DU PROJET / page 21

- > Les principaux acteurs du projet
- > Le financement du projet
- > Le calendrier de réalisation du projet

5 LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION / page 23

- > La concertation publique
- > Les modalités de participation
- > Les prochaines étapes



1

LE CONTEXTE 



AMÉNAGEMENT
ROCADE SUD

TYPOLOGIE DU TRAFIC DE LA ROCADE ET DE SES PÉNÉTRANTES

28 %
échanges

8 %
transit

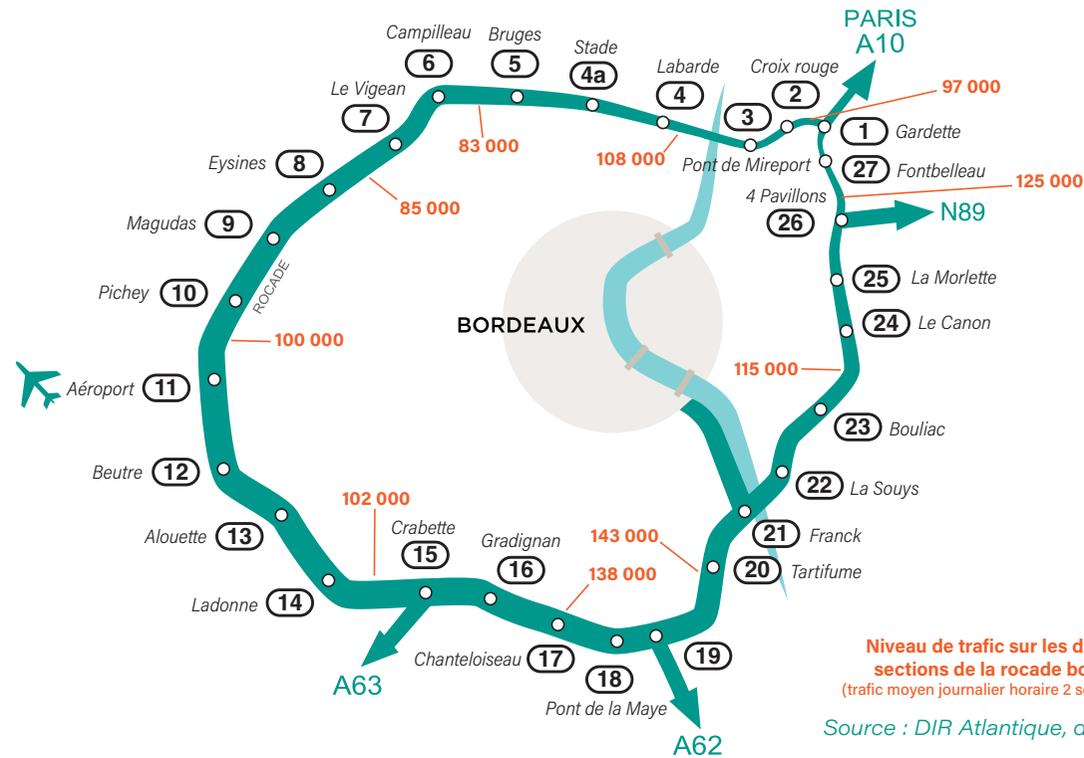
64 %
internes

dont baïonnette
55 %

dont intra rocade
12 %

dont extra rocade
33 %

LA ROCADE DE BORDEAUX, UN AXE MAJEUR POUR LE TERRITOIRE



Longue de 45 kilomètres, la rocade de Bordeaux est l'axe incontournable des mobilités routières de la métropole.

64 % du trafic quotidien de cette infrastructure est dédié aux déplacements internes à l'agglomération, 28 % concerne les flux d'échanges entre la métropole et les autres territoires.

Si le transit ne représente que 8 % du trafic, la rocade de Bordeaux constitue cependant un point nodal indispensable, garantissant la continuité de grands axes routiers nationaux et européens,

prolongeant la N89 et les autoroutes A10, A62 et A63. Avec un trafic moyen journalier autour de 140 000 véhicules par jour, notamment sur le secteur de Villenave d'Ornon entre les échangeurs 17 et 18, c'est un axe essentiel au développement, à l'emploi et à l'attractivité de la métropole bordelaise.

Toutefois, cet axe souffre de congestions récurrentes et nécessite des aménagements constants pour améliorer les conditions de circulation, tant en matière de fluidité que de sécurité.

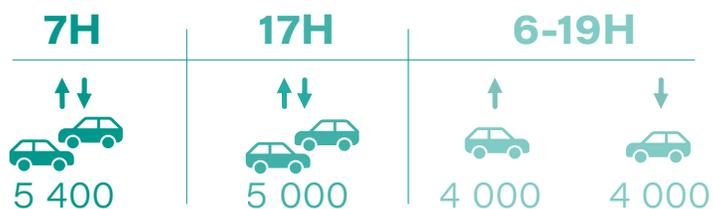
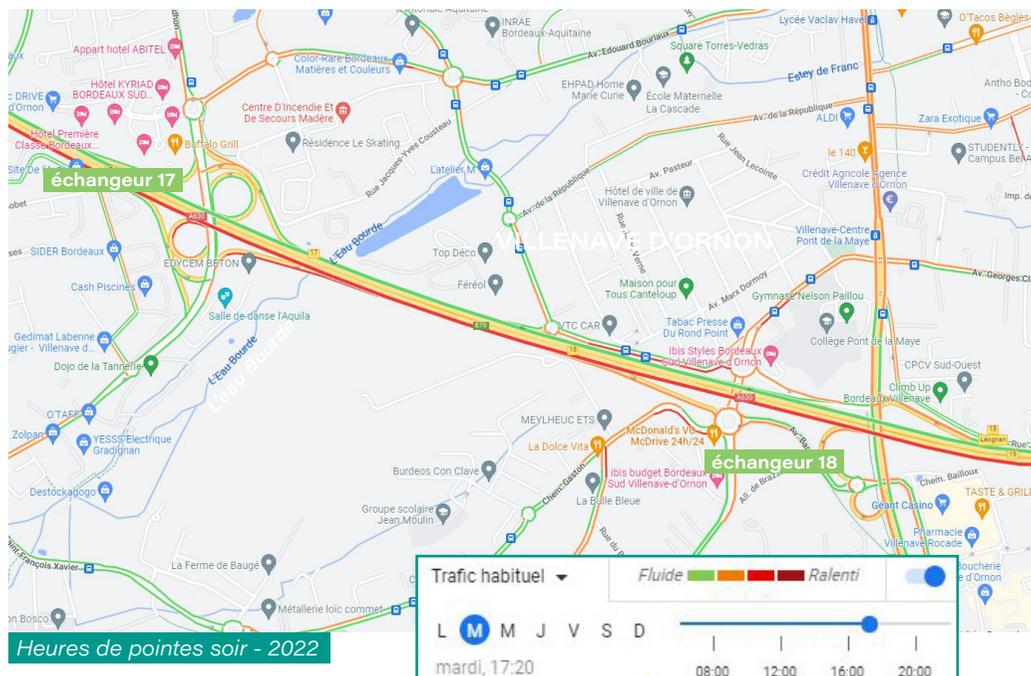
LES DIFFICULTÉS CONSTATÉES SUR LA ROCADE EN TRAVERSÉE DE VILLENAVE D'ORNON

À hauteur de Villenave d'Ornon, les conditions de circulation ont été améliorées à la suite des travaux sur le pont François Mitterrand.

Des difficultés subsistent toutefois aux heures de pointe, avec des temps de parcours qui peuvent être 2 à 3 fois plus longs qu'en écoulement libre. C'est notamment le cas en sens extérieur en amont de l'échangeur n°19 permettant d'accéder à l'autoroute A62 où les trafics sont importants et donc les entrées et sorties sur la rocade sont plus difficiles.

En sens extérieur de la rocade, les ralentissements apparaissent dès l'échangeur n°17 en heure de pointe du soir.

Les usagers de la rocade sont ainsi perturbés par ces congestions, qu'ils souhaitent accéder à Villenave d'Ornon ou poursuivre vers l'est.



Trafic entre les échangeurs 17 et 18 - Données 2019

2

LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION



AMÉNAGEMENT
ROCADE SUD

LES GRANDS PRINCIPES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Actuellement, la rocade extérieure au droit de Villenave d'Ornon se présente avec deux entrées successives sur la rocade à l'échangeur 17 suivie d'une sortie très proche à l'échangeur 18.

Cette disposition est **source de difficultés d'accès pour les différents usagers de la route** (ralentissements, croisements de véhicules, freinages brusques, etc.).

Le projet d'aménagement, au bénéfice de tous les usagers, consiste donc à créer une voie auxiliaire d'entrecroisement entre la deuxième entrée de l'échangeur 17 et la sortie de l'échangeur 18 en sens extérieur de la rocade.

Cet aménagement, qui connectera les deux bretelles, permettra de faciliter les échanges et d'apaiser la circulation sur ce secteur.

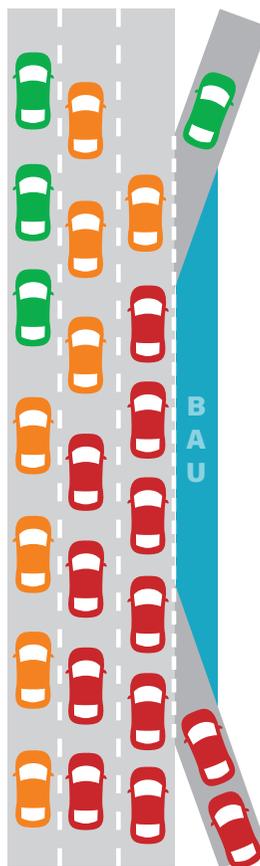
L'accès aux communes de Villenave d'Ornon et de Gradignan via la sortie 18 sera ainsi plus facile et plus sûr.

Dans ce cadre, les objectifs du projet sont ainsi :

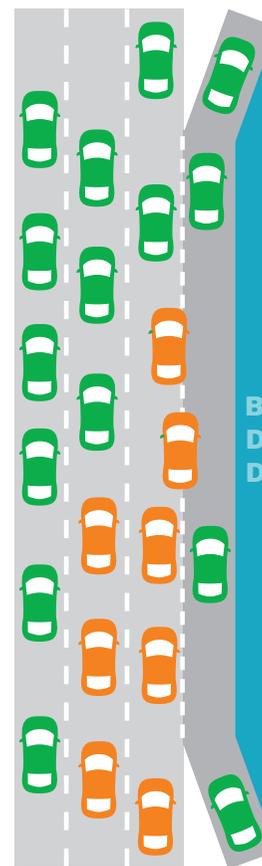
- > de participer à fluidifier et à apaiser le trafic sur cette section de la rocade entre les échangeurs 17 et 18 ;
- > d'améliorer l'accès à la sortie 18 de Villenave d'Ornon ;
- > de renforcer la sécurité des usagers sur cette section de la rocade.

Avec cette voie auxiliaire d'une longueur de 800m, l'accès aux communes de Villenave d'Ornon et de Gradignan sera plus facile, plus rapide et plus sûr.

**ENTRÉE/SORTIE
STANDARD**
situation actuelle



**VOIE AUXILIAIRE
D'ENTRECROISEMENT**
situation future



BAU : bande d'arrêt d'urgence (largeur 2 à 3m).
BDD : bande dérasée de droite (environ 1m).

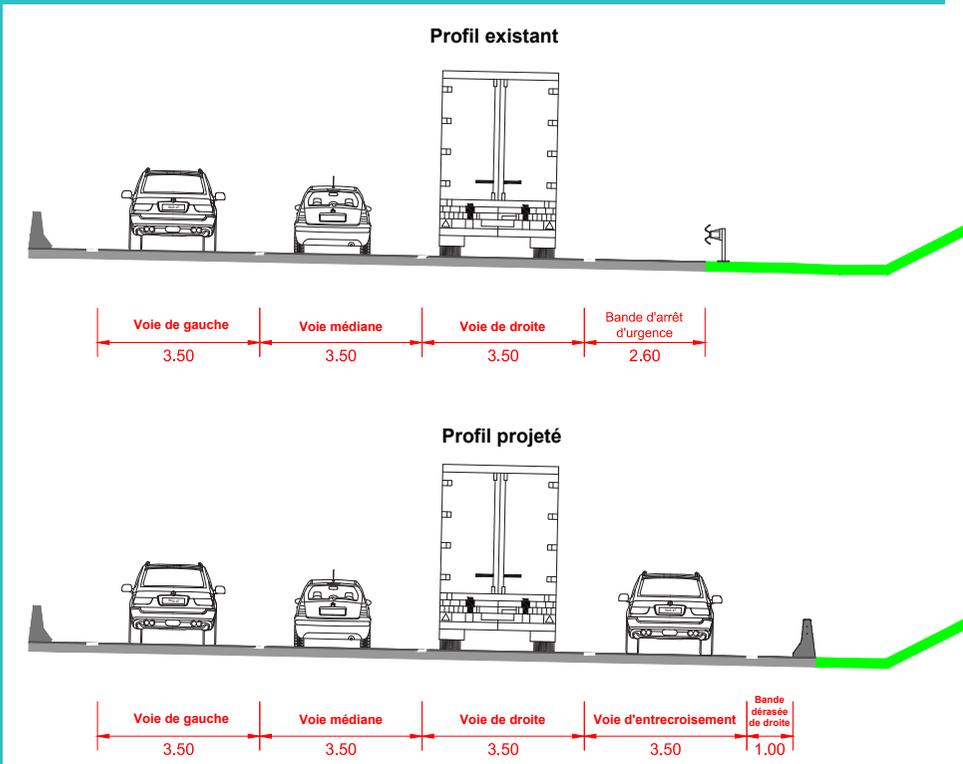


Vue aérienne générale

L'amélioration des conditions générales de circulation sur la rocade sera également bénéfique aux riverains.

Les congestions récurrentes observées sont en effet sources de pollution atmosphérique.

Enfin, l'aménagement ayant surtout vocation à améliorer les conditions d'accès aux communes de Villenave d'Ornon et de Gradignan, il n'engendra pas de trafic supplémentaire sur le territoire de ces communes.



L'AMÉNAGEMENT DE LA ROCADE

L'opération consiste en :

- > la création d'une voie d'entrecroisement sur 800m à l'emplacement de la bande d'arrêt d'urgence existante ;
- > la mise aux normes du dispositif d'assainissement (collecte des eaux puis traitement avant rejet dans le milieu naturel) ;
- > la mise en conformité des équipements (dispositifs de retenue, signalisation horizontale et verticale).



L'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DU PROJET

L'aménagement retenu pour l'assainissement consiste à s'appuyer sur le bassin Sarcignan situé dans l'échangeur 18 pour assurer désormais le recueil et le traitement des eaux de l'ensemble de la section de rocade.

Cette solution s'appuie sur les principes suivants :

- > la recherche d'un aménagement de moindre impact environnemental humain et naturel ;
- > le traitement optimal des eaux de chaussées avant le rejet dans le milieu naturel.

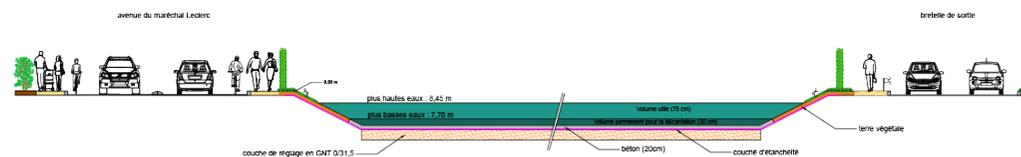
Ce projet consiste à agrandir le bassin Sarcignan en préservant le talus arboré de la rocade.



Talus arboré échangeur 18



Coupe type du bassin Sarcignan aménagé



Vue aérienne du bassin d'assainissement



Compte tenu de la nature de l'aménagement, le projet de création d'une voie d'entrecroisement ne présente pas de variante.

L'analyse multicritère ci-dessous, permet de lister et de mesurer les impacts positifs ou négatifs au regard des indicateurs identifiés :

Indicateurs	Solution d'agrandissement du bassin Sarcignan	Impact
Impact sur la circulation	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des conditions de circulation sur ce secteur et des accès à Villenave d'Ornon 	Très positif
Fonctionnement hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> Réseau de collecte de surface satisfaisant Rétention et régulation assurées Cantonement possible de la pollution accidentelle Traitement des pollutions chroniques et saisonnières assuré 	Très positif
Impact sur la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> Qualité améliorée des eaux rejetées et des eaux souterraines 	Très positif
Mobilisation du sol	<ul style="list-style-type: none"> Pas de nouvelle surface mobilisée (surface totale de l'ordre de 2 000 m²) 	Plutôt positif
Impact sur la flore et la faune	<ul style="list-style-type: none"> Abattage des 4 arbres du bassin Sarcignan Conservation des arbres sur le talus de la rocade Pas d'enjeu faunistique, enjeu floristique très faible 	Plutôt négatif
Insertion paysagère	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la vue paysagère sur le talus de la rocade Aspect visuel dégradé sur le bassin Sarcignan, traité en bassin routier mais limité avec la mise en place d'un habillage de la clôture 	Plutôt négatif



Très positif



Plutôt positif



Plutôt négatif



Très négatif

LE PROJET EN VUE 3D



Vue à hauteur du 2^{ème} étage d'une habitation



Vue à hauteur du 1^{er} étage d'une habitation



Vue à hauteur du 2^{ème} étage d'une habitation (avec habillage de la clôture)



Vue de la bretelle de sortie

3

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT



AMÉNAGEMENT
ROCADE SUD

UNE AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE ET LA PRÉSERVATION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

Actuellement, les eaux pluviales de la chaussée de la rocade extérieure sont recueillies et dirigées à volume égal vers les échangeurs 17 et 18.

À l'échangeur 17, les eaux de la chaussée sont traitées par un déshuileur avant leur rejet dans l'Eau Bourde. Cet équipement ne permet cependant pas de traiter de façon satisfaisante la pollution accidentelle qui surviendrait à l'occasion d'un accident sur la rocade (fuite de carburant par exemple).

À l'échangeur 18, les eaux de la chaussée sont recueillies par le bassin Sarcignan avant leur rejet dans le réseau d'assainissement du secteur. Ce bassin permet ainsi d'assurer un débit de rejet régulé. Par contre, ce bassin n'étant pas étanche, il ne permet pas de préserver la nappe phréatique de toute pollution.

La préservation de la qualité des eaux des cours d'eaux et des eaux souterraines étant un impératif écologique et de santé publique, le projet prévoit la remise aux normes complète du système d'assainissement de cette section de la rocade extérieure à l'occasion de cet aménagement de voie d'entrecroisement.

Compte tenu de la présence d'un espace boisé classé, sensible en termes de biodiversité, il ne peut être envisagé de créer ce bassin d'assainissement au niveau de l'échangeur 17.

Les eaux de chaussées seront dirigées en totalité vers l'échangeur 18 où sera aménagé un nouveau bassin d'assainissement étanche à l'emplacement du bassin Sarcignan existant permettant de :

- > retenir la pollution accidentelle,
- > traiter la pollution chronique via un dispositif de décantation,
- > réguler le débit rejeté dans le milieu naturel.



Secteur entre les échangeurs 17 et 18



Espaces identifiés pour le nouveau bassin d'assainissement à l'échangeur 18

UN ENVIRONNEMENT NATUREL À PRÉSERVER

Les visites terrain et les analyses réalisées par des experts faune et flore ont permis de caractériser la diversité écologique du secteur de l'échangeur 18, propice à accueillir le bassin d'assainissement, et identifier ainsi les enjeux de préservation de l'environnement.

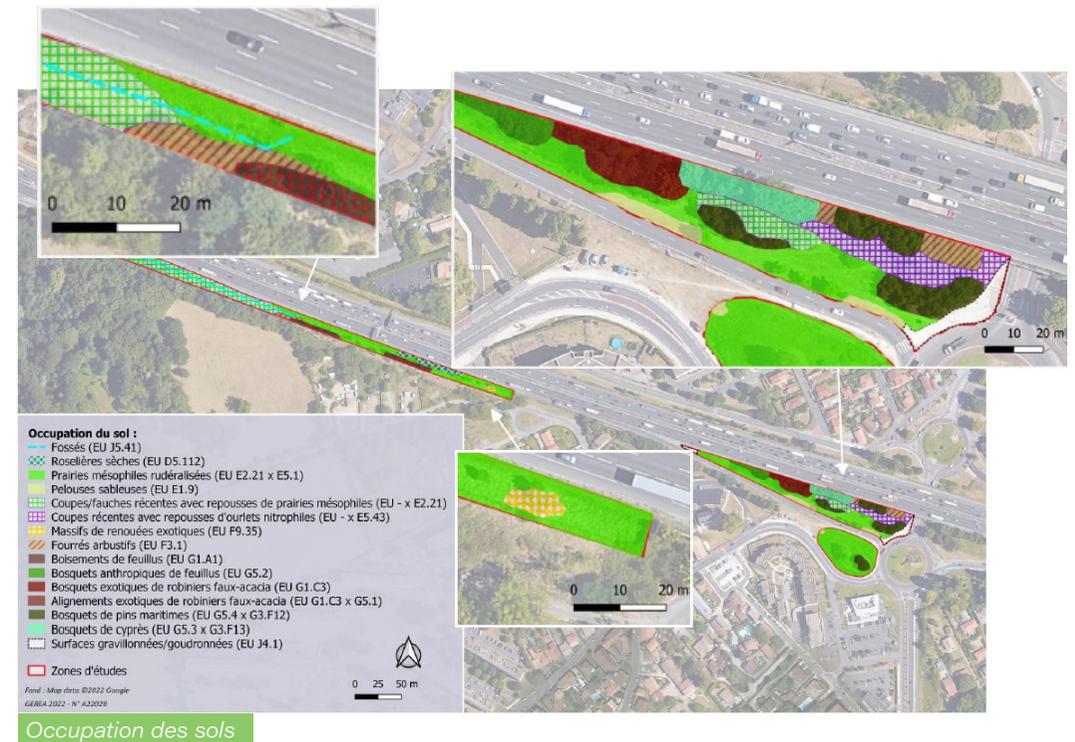
La majeure partie de la zone, qui s'inscrit dans un environnement urbain, est en prairie. On retrouve également au niveau de l'échangeur 18 quelques bosquets de résineux et au nord du site, en bordure de rocade, d'autres bosquets anthropiques de feuillus, exotiques ou non, sur des fourrés arbustifs et des ronciers.

La zone d'étude entre l'échangeur 17 et 18, en bordure de rocade, comprend quelques pins maritimes isolés. Un fossé enherbé (roseaux) est présent en limite nord du site, et en limite sud, un alignement de plusieurs feuillus exotiques (robinier faux-acacia).

Concernant la flore, une soixantaine d'espèces végétales a été répertoriée. La flore est qualifiée de commune et largement répandue en France, avec une faible potentialité de présence d'espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

La présence de lotiers grêle et hispide est à prendre en compte, ces derniers étant protégés en Aquitaine (mais commun en Gironde).

Onze espèces exotiques envahissantes (dit aussi espèces invasives) ont également été observées.





Concernant la faune, différentes espèces communes, non protégées, ont été relevées : chevreuil, rat gris, sanglier, pigeon ramier, merle noir, pie bavarde.

La présence du « *Hérisson d'Europe* », mammifère terrestre protégé, est suspectée sur les marges du talus et en bordure de la rocade, et un oiseau protégé, rare et menacé, le « *Serin cini* », a été observé au niveau des thuyas le long de la rocade au nord-est de la zone d'étude.

Six espèces communes protégées (non menacées) ont été identifiées sur la zone d'étude : mésange bleue, rouge gorge familier, accenteur mouchet, roitelet à triple bandeau, fauvette à tête noire, troglodyte mignon.

La présence localisée du « *lézard murailles* » est fortement probable à hauteur des écrans acoustiques de la rocade, tout comme le coléoptère « *Grand capricorne du chêne* » dans deux arbres situés sur le talus à l'échangeur 17.



La faune et les habitats d'espèce dans la zone d'étude

Le projet étant réalisé dans le prolongement de la bande d'arrêt d'urgence et à proximité immédiate de la rocade, les enjeux de biodiversité peuvent être considérés comme globalement faibles.

Par conséquent, les espaces présentant les plus forts enjeux de biodiversité se doivent d'être préservés.

Le projet de création d'une voie d'entrecroisement n'impactera pas la circulation des espèces, la présence dans les propriétés privées limitrophes de boisements de feuillus et prairies assurant la fonction d'habitats.

Le talus de la rocade joue également un rôle d'habitats et de relais dans le déplacement des espèces, il sera donc préservé.

Le bassin Sarcignan ne présente quant à lui pas d'enjeu pour la faune et des enjeux faibles pour la flore.

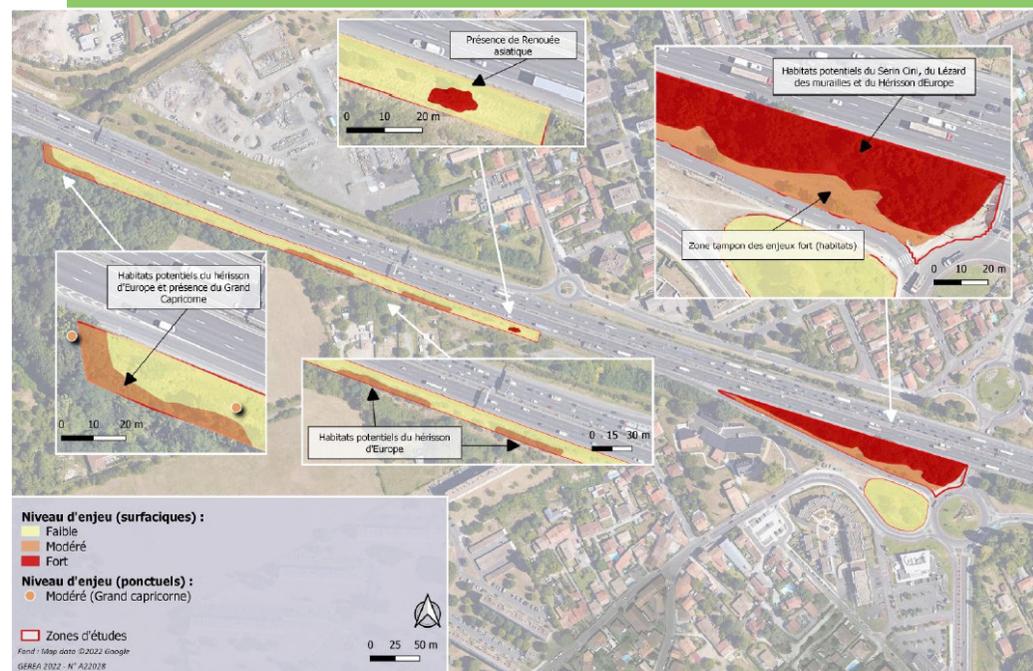
La solution de réaménager le bassin Sarcignan impliquera uniquement la suppression de l'îlot sur lequel se trouvent quatre arbres, trois pins et un marronnier qui ne sont pas considérés comme des sujets remarquables et ne présentent pas d'enjeu floristique ou faunistique.

Ils ne sont par ailleurs pas identifiés comme remarquables dans le PLU de Bordeaux Métropole.

Ainsi, la solution consistant à agrandir le bassin Sarcignan afin de recueillir l'ensemble des eaux de la rocade permet d'éviter la destruction d'espèces protégées ou d'habitats d'espèces protégées.

Elle constitue ainsi la solution de moindre impact environnemental.

En effet, le projet intègre la démarche ERC «Eviter, Réduire, Compenser» présente dans le Code de l'Environnement, qui vise à mettre en œuvre des mesures pour éviter les atteintes à l'environnement, à défaut, les réduire, et, en dernier lieu, les compenser. Le principe éviter, réduire, compenser est fondateur pour concilier protection de la biodiversité, développement économique et aménagement du territoire.



Synthèse et hiérarchisation des enjeux naturalistes. Les zones en rouge, à plus forts enjeux en termes de biodiversité, sont évitées.



Talus arboré échangeur 18

UN CADRE DE VIE MAINTENU

Bruit, pollution, paysage

Le projet tient compte de l'environnement et du cadre de vie des habitations à proximité afin de maintenir leurs conditions de vie.

Les études acoustiques menées dans le cadre du projet ont conclu que le projet d'aménagement ne générera pas de hausse du niveau sonore au niveau de l'échangeur 18. De par sa fonction, la voie d'entrecroisement n'accueillera en effet que les usagers souhaitant sortir à l'échangeur 18.

Cette voie d'entrecroisement devrait en l'occurrence participer à apaiser la circulation automobile en facilitant les échanges avec la rocade. Elle contribuera à limiter les congestions observées sur la section courante et ainsi participer à améliorer la qualité de l'air.

Enfin, si l'abattage de quatre arbres dans le bassin Sarcignan est prévu, le projet permet surtout de conserver en l'état le talus arboré de la rocade qui présente une fonction ornementale importante sur le secteur de par la diversité des espèces présentes, tout en assurant un masque visuel important de la rocade.

Une compensation de ces abattages sera prévue par la plantation de nouveaux arbres sur la commune.

4

LES MODALITÉS DE RÉALISATION DU PROJET



AMÉNAGEMENT
ROCADE SUD

LES PRINCIPAUX ACTEURS DU PROJET

La DIR Atlantique, gestionnaire de la rocade de Bordeaux pour le compte de l'État est maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ce projet.

Ce projet, conçu **en collaboration avec Bordeaux-Métropole**, s'inscrit dans le schéma des mobilités 2020-2030 de l'agglomération bordelaise.

Bordeaux-Métropole est également partie prenante en tant que gestionnaire du bassin Sarcignan.

LE FINANCEMENT DU PROJET

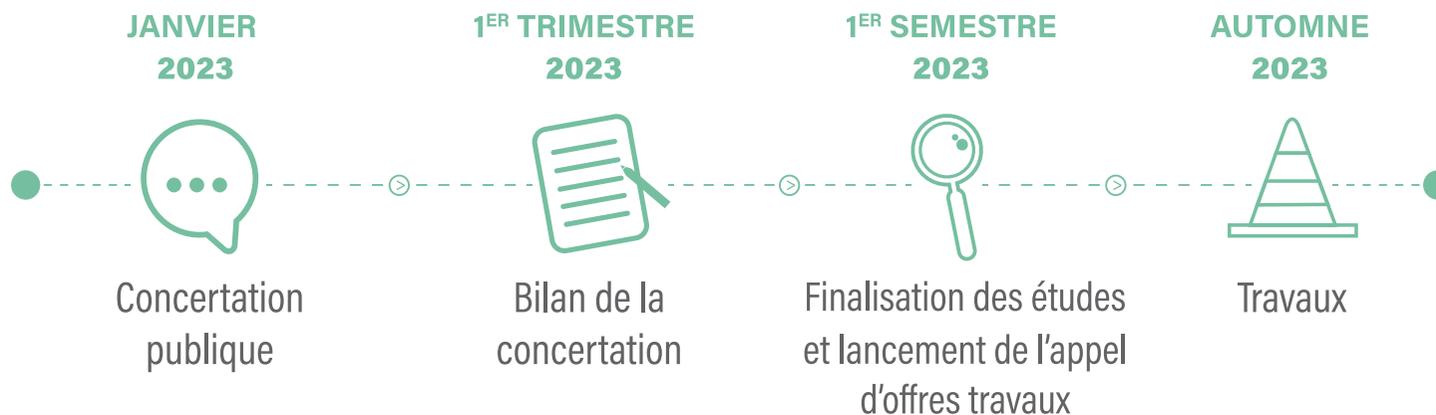
L'investissement pour la réalisation du projet s'élève à 3,5 millions d'euros TTC se répartissant comme suit :

- études et suivi : 0,3 M€
- travaux : 3,2 M€ TTC, dont 0,5 M€ pour le bassin Sarcignan.

Le projet est financé dans le cadre du volet mobilité 2015-2020 du contrat de plan de la région Nouvelle-Aquitaine, prolongé par avenant jusqu'en 2022.

Participant à l'amélioration des conditions de circulation de l'agglomération de Bordeaux, la répartition des financements est à hauteur de 50 % entre l'État et la métropole de Bordeaux.

LE CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET



5

LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION



AMÉNAGEMENT
ROCADE SUD

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les moyens pour s'informer

Retrouvez toutes les infos sur le site de la DIRA www.dira.fr et en mairie de Villenave d'Ornon (14 bis rue du professeur Calmette 33140 Villenave d'Ornon), ainsi que le dossier de concertation.

Une réunion publique est organisée à Villenave d'Ornon, **le 25 janvier 2023 à 19h** (Salle du Carrelet - chemin de Cadaujac 33140 Villenave d'Ornon).

LES MOYENS DE CONTRIBUER



Sur le site internet :
www.dira.fr



Par courrier :
DIR Atlantique - MIMO
19 allée des Pins - 33000 Bordeaux



Sur les registres qui seront disponibles en mairie et lors de la réunion publique **le 25 janvier à 19H.**



LES PROCHAINES ÉTAPES

Le bilan de la concertation

À l'issue de la période de concertation publique, un bilan de la concertation sera rédigé et rendu public. Il présentera le déroulement de la concertation, l'analyse quantitative et qualitative de la participation du public et des contributions reçues, ainsi que les enseignements et perspectives pour le projet.

Ce bilan sera mis en ligne sur le site : www.dira.fr



AMÉNAGEMENT
ROCADE SUD

Création d'une voie d'entrecroisement
entre les échangeurs 17 et 18
de la rocade extérieure de Bordeaux (A630)